

ATARI

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2013

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

DELOITTE & ASSOCIES

81, BOULEVARD DE STALINGRAD – 69100 VILLEURBANNE

MAZARS

61, RUE HENRI REGNAULT – 92400 COURBEVOIE

ATARI

Siège Social : 78, rue Taitbout – 75009 Paris
Société Anonyme au capital de 14 767 376 €
N° Siren : 341 699 106 RCS Paris

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Exercice clos le 31 mars 2013

DELOITTE & ASSOCIES

MAZARS

Rapport des Commissaires aux comptes sur les comptes annuels

Aux actionnaires,

En exécution de la mission qui nous a été confiée par votre Assemblée générale, nous vous présentons notre rapport relatif à l'exercice clos le 31 mars 2013 sur :

- le contrôle des comptes annuels de la société ATARI , tels qu'ils sont joints au présent rapport,
- la justification de nos appréciations,
- les vérifications et informations spécifiques prévues par la loi.

Les comptes annuels ont été arrêtés par le conseil d'administration. Il nous appartient, sur la base de notre audit, d'exprimer une opinion sur ces comptes.

I - Opinion sur les comptes annuels

Nous avons effectué notre audit selon les normes d'exercice professionnel applicables en France ; ces normes requièrent la mise en œuvre de diligences permettant d'obtenir l'assurance raisonnable que les comptes annuels ne comportent pas d'anomalies significatives. Un audit consiste à vérifier par sondages ou au moyen d'autres méthodes de sélection, les éléments justifiant des montants et informations figurant dans les comptes annuels. Il consiste également à apprécier les principes comptables suivis, les estimations significatives retenues et la présentation d'ensemble des comptes. Nous estimons que les éléments que nous avons collectés sont suffisants et appropriés pour fonder notre opinion.

Comme indiqué dans le paragraphe «19.2» de l'annexe aux comptes annuels, Atari SA a perdu le contrôle des filiales Atari Inc, Atari Interactive, Cush et Humongous (« les sociétés américaines ») en date du 21 janvier 2013. En raison de l'absence d'accès à leurs données comptables et financières consécutive à cette perte de contrôle, (données du compte de résultat et bilancielle) nous n'avons pas pu mettre en œuvre les diligences nécessaires pour vérifier la valeur d'inventaire des titres de participation et créances rattachées des filiales américaines.

ATARI

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 mars 2013

Sous cette réserve, nous certifions que les comptes annuels sont, au regard des règles et principes comptables français, réguliers et sincères et donnent une image fidèle du résultat des opérations de l'exercice écoulé ainsi que de la situation financière et du patrimoine de la société à la fin de cet exercice.

Sans remettre en cause l'opinion exprimée ci-dessus, nous attirons votre attention sur l'incertitude relative à la continuité d'exploitation mentionnée la note 2.1 de l'annexe aux comptes annuels qui expose:

- les objectifs stratégiques et les principales hypothèses retenues par le Conseil d'Administration pour arrêter les comptes annuels selon la convention comptable de continuité d'exploitation ainsi que les conditions d'extension de la maturité de la ligne de crédit accordée par Alden (et portée par Atari Europe) et du prêt Ker Ventures, non encore réalisées à la date de ce rapport.
- que, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique, la capacité de la société à financer ses opérations et à poursuivre son activité pourrait se trouver limitée.

Ainsi, le maintien de la convention comptable de continuité d'exploitation retenu par Atari, tel qu'exposé dans la note 2.1, repose sur un certain nombre d'hypothèses, dont certaines sont liées à des facteurs exogènes à Atari, comme la décision du Tribunal américain quant à l'acceptation ou non du plan de continuation des filiales sous Chapter 11. Leur réalisation comporte donc des éléments d'incertitude. En conséquence, si les hypothèses retenues n'étaient pas confirmées, Atari serait amené à examiner les conséquences éventuelles d'une telle situation sur la convention comptable de continuité d'exploitation pour l'établissement des comptes des exercices à venir.

II - Justification des appréciations

Outre la réserve mentionnée ci-dessus, les estimations comptables encourant à la préparation des états financiers au 31 mars 2013 ont été réalisés dans un contexte de difficulté certaine à appréhender les perspectives économiques. Ces conditions sont décrites dans la note 2.1 de l'annexe des comptes. C'est dans ce contexte que, conformément aux dispositions de l'article L.823-9 du Code de commerce, nous avons procédé à nos propres appréciations que nous portons à votre connaissance :

ATARI

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 mars 2013

PRINCIPES COMPTABLES

▪ Continuité de l'exploitation

Nos travaux ont consisté à apprécier les éléments retenus par le Conseil d'Administration et justifiant le maintien de la convention de continuité d'exploitation et à prendre connaissance de la documentation qui soutient ces éléments, dont notamment le plan d'activité et les prévisions de financement.

Nous avons également revu les informations communiquées dans l'annexe au titre de la convention de continuité d'exploitation et des incertitudes y afférentes.

ESTIMATIONS COMPTABLES

▪ Evaluation des titres de participation, des créances rattachées et des provisions pour risque sur des filiales

Votre société détermine les dépréciations éventuelles du portefeuille des titres de participation et des créances rattachées, ainsi que les dépréciations complémentaires d'actifs et provisions pour risques sur filiales en fonction de leur valeur recouvrable comme décrit dans le paragraphe « Immobilisations financières » de la note 2.2 de l'annexe aux comptes annuels.

Nous avons procédé à l'appréciation du caractère raisonnable de ces estimations en tenant compte du contexte particulier d'environnement économique incertain et du contexte de procédure de Chapter 11 pour les filiales américaines.

Les appréciations ainsi portées s'inscrivent dans le cadre de notre démarche d'audit des comptes annuels, pris dans leur ensemble, et ont donc contribué à la formation de notre opinion exprimée dans la première partie de ce rapport.

ATARI

Comptes Annuels

Exercice clos le

31 mars 2013

III - Vérifications et informations spécifiques

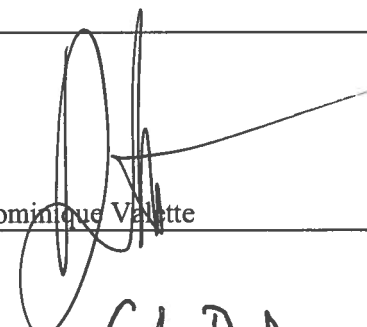
Nous avons également procédé, conformément aux normes d'exercice professionnel applicables en France, à la vérification spécifique prévue par la loi des informations relatives au groupe données dans le rapport de gestion.

En application de la loi, outre l'incidence éventuelle des faits exposés dans la première partie de ce rapport, nous vous signalons par ailleurs que le rapport de gestion ne comprend pas les informations sociales et environnementales prévues par l'article L. 225-102-1 du Code de commerce.

Fait à Villeurbanne et Courbevoie, le 5 novembre 2013

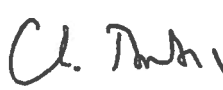
Les Commissaires aux comptes,

DELOITTE & ASSOCIES



Dominique Valette

MAZARS



Christine Dubus

1. BILAN

(en milliers d'euros)	Notes	31-Mar-13	31-Mar-12
ACTIF			
Immobilisations incorporelles	3	-	-
Immobilisations corporelles	3	-	-
Immobilisations financières	4	24	190 223
Actif immobilisé		24	190 223
Avances et acomptes versés sur commandes		-	-
Créances Clients et comptes rattachés	5	2 515	8 973
Autres créances	6	392	4 467
Disponibilités et valeurs mobilières de placement	7	433	347
Actif circulant		3 340	13 787
Comptes de régularisation	8	14 564	24 906
Total de l'actif		17 928	228 915
Passif			
Capital		14 767	14 742
Primes d'émission, fusion, apports		217 538	217 372
Réserve légale		946	946
Autres réserves		-	-
Report à Nouveau		(211 105)	- 164 304
Résultat de l'exercice		(221 356)	(46 801)
Capitaux propres	9	(199 210)	21 955
Autres fonds propres	10	162 843	163 026
Provisions pour risques et charges	11	39 046	21 361
Emprunts obligataires	12	625	625
Emprunts et dettes auprès des établissements de crédit		-	-
Autres dettes financières	13	12 674	15 894
Dettes d'exploitation	14	1 716	5 693
Comptes de régularisation	8	234	361
Total du passif		17 928	228 915

2. COMPTE DE RESULTAT

(en milliers d'euros)	Notes	31-Mar-13	31-Mar-12
Chiffre d'affaires		5 095	5 776
Autres produits		379	568
Produits d'exploitation	15	5 474	6 344
Autres achats et charges externes	16	(3 091)	- 10 572
Impôts et taxes		(40)	- 58
Charges de personnel	17	(818)	- 1 374
Dotation aux amortissements et provisions	18	(1 940)	- 1 933
Charges d'exploitation		(5 889)	- 13 937
Résultat d'exploitation		(415)	- 7 593
Produits financiers		23 390	134 523
Charges financières		(245 790)	- 158 411
Résultat financier	19	(222 400)	- 23 888
Résultat courant avant impôt		(222 815)	- 31 481
Produits exceptionnels		6 596	14 455
Charges exceptionnelles		(5 137)	- 29 774
Résultat exceptionnel	20	1 459	- 15 319
Impôt sur les bénéfices	21		-
Participation des salariés aux bénéfices			-
Résultat de l'exercice		(221 356)	- 46 800

ANNEXE

La présente annexe fait partie intégrante des comptes de l'exercice clos au 31 mars 2013 de la société Atari (ci-après la « Société ») dont le total du bilan se monte à 18 millions d'euros et le compte de résultat, présenté sous forme de liste, montre une perte de 221 millions d'euros.

Les comptes sociaux de l'exercice clos au 31 mars 2013 et au 31 mars 2012 ont une durée de 12 mois.

1. EVENEMENTS SIGNIFICATIFS

Les faits caractéristiques de l'exercice comprennent (i) la cession de la participation détenue dans la société de télévision Game One le 12 Avril 2012, (ii) la mise en redressement judiciaire (la « Procédure de Chapter 11 ») des filiales américaines (California US Holdings, Atari, Inc., Atari Interactive, Inc. et Humongous, Inc – les « Filiales Américaines »), (iii) la mise en liquidation judiciaire du studio de développement Eden Games, (iv) suivies de l'entrée de nouveaux actionnaires (Alden Capital Group et Ker Ventures) et de la mise en place d'une nouvelle équipe de direction. Par ailleurs, conséquence directe de la procédure de Chapter 11 aux US débutée le 21 Janvier 2013, (iv) la Société a dû interrompre la facturation des Management fees aux entités américaines, (v) La refacturation des intérêts liés à la ligne de crédit Alden a également été suspendue pour les mêmes raisons.

Faits marquants de l'exercice 2012/2013 :

- **Finalisation de la cession de Game One en avril 2012**, le produit de la cession ayant été utilisé pour rembourser partiellement le prêt BlueBay.
- Ouverture d'une Procédure de chapter 11 **concernant les Filiales Américaines du groupe** ; l'issue finale de cette procédure aux Etats-Unis n'est pas encore connue. Des jeux ont d'ores et déjà été cédés (Backyard Sports, Freddi Fish and Friends, Master of Orion, Total Annihilation, Star Control, Battlezone et Moonbase) pour 5 millions de US dollars. Le sort de la marque Atari, des jeux Atari Classics (par exemple Asteroids®, Centipede®, Missile Command®, Pong®) ou encore, par exemple, de Test Drive®, reste à définir. Dans ce contexte, les titres et créances rattachées des filiales américaines ont dépréciés à 100 %.
- Dépôt et retrait d'une demande d'ouverture de procédure de sauvegarde : en janvier 2013, au vue de l'ouverture du Chapter 11 aux Etats-Unis, Atari Europe SAS et sa maison-mère Atari SA ont déposé une demande d'ouverture d'une procédure de sauvegarde. Compte tenu du support apporté par Ker Ventures LLC et Alden, cette demande a été retirée avant l'ouverture effective de la procédure.
- **Liquidation d'Eden Games** : Eden, studio de développement d'Atari dont le siège social est situé à Lyon (France), a été mis en liquidation au cours du dernier trimestre de l'exercice 2012/2013.
- **Entrée de nouveaux actionnaires et sortie de BlueBay** : en février 2013, BlueBay a cédé sa participation et le prêt consenti au Groupe Atari comme suit.
 - o Ker Ventures (holding personnelle de Frédéric Chesnais) a acquis auprès de BlueBay 7.451.122 actions ordinaires Atari et 291 600 Nouvelles ORANes 2009 (donnant accès à 5.528.736 actions ordinaires Atari), lui conférant en direct 25,23 % du capital et des droits de vote sur une base non diluée, et potentiellement, en incluant les Nouvelles ORANes 2009, 18,96% sur une base totalement diluée. La somme totale payée par Ker Ventures en contrepartie de ces titres est de 400 euros.
 - o Ker Ventures a également convenu, après la réalisation cette transaction, de reporter le paiement des intérêts dus au titre des 291.600 Nouvelles ORANes 2009 devant être acquises auprès de BlueBay; Compte tenu de l'urgence de la situation et sans attendre la finalisation de la transaction, Ker Ventures a consenti à Atari SA un financement de trésorerie court terme de 250.000 euros.
 - o En parallèle, le fonds Alden a acquis le prêt senior BlueBay et les sûretés qui y sont rattachées. Ker Ventures s'est également engagé à procéder à un investissement minoritaire dans le rachat de la facilité de crédit, en échange d'un intérêt bénéficiaire minoritaire dans cette facilité. Alden a aussi acquis les autres titres financiers convertibles détenus par BlueBay, qui représentant 3,95% du capital et des droits de vote d'Atari sur une base non diluée, et potentiellement, 44,2% sur une base totalement diluée. Ceci concerne 342.095 ORANes 2009 (donnant accès à 10.019.963 actions ordinaires Atari), 152.636 ORANes 2010 (donnant accès à 4.028.064 actions Atari) et 795.023 Nouvelles ORANes 2009 (donnant accès à 15.073.636 actions ordinaires Atari), ainsi qu'une participation directe résiduelle dans le capital de la société (1.165.176 actions ordinaires Atari encore détenues par BlueBay).
 - o Le fonds Alden a aussi convenu de reporter les échéances des prêts et des Oranes, selon les modalités décrites dans le présent document
 - o **Financement des activités américaines** : En février 2013, avant la réalisation de la transaction, dans le cadre des procédures de Chapter 11 ouvertes aux États-Unis, le fonds Alden a mis à la disposition des filiales américaines du groupe Atari un financement *debtor in possession* de 5 millions de dollars en remplacement du financement identique proposé par un autre organisme de financement et annoncé dans le communiqué du 21 janvier 2013. Le tribunal des faillites américain a approuvé ce nouveau financement dans une décision signée le 25 janvier 2013.

- Dans le cadre de ce financement le fonds Alden a fait un premier prêt de 2 millions de dollars aux filiales du groupe Atari aux États-Unis. Le financement restant a été mis à la disposition de ces filiales.
- **Evolution de la gouvernance** : le Conseil d'Administration est composé comme suit :
 - Frédéric Chesnais, Président, Directeur Général, Administrateur non indépendant ;
 - Frank E. Dangeard, Administrateur indépendant ;
 - Tom Virden, Administrateur indépendant ;
 - Erick Euvrard, Administrateur indépendant ;
 - Alyssa Padia-Walles, Administrateur indépendant.

Après la fin de l'exercice, les prêts Alden et Ker Ventures ont été étendus au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013. En outre, en septembre 2013, Atari SA a déposé un plan de réorganisation auprès du tribunal américain. L'issue de ce plan ne sera pas connue avant début décembre 2013. En cas d'acceptation du Plan, la maturité du prêt Alden serait étendue. Ces événements sont décrits en détail dans la Note 27 de l'annexe aux Comptes sociaux.

2. REGLES ET METHODES COMPTABLES

2.1. Principes retenus pour l'arrêté des comptes

Les comptes de la société Atari sont établis conformément aux dispositions légales et réglementaires françaises. Les comptes annuels de l'exercice ont été élaborés et présentés conformément au plan comptable général 99-03 du 29 avril 1999 modifié par les règlements du *Comité de la Réglementation Comptable*. Et notamment dans le respect des principes de prudence, de régularité, de sincérité, de permanence des méthodes d'un exercice à l'autre et d'indépendance des exercices.

Appréciation du principe de continuité de l'exploitation

La Société a arrêté ses comptes selon le principe de continuité de l'exploitation qui repose sur :

- les prévisions de trésorerie établies sur les douze prochains mois permettant d'assurer un fonctionnement normal de la société,
- l'extension de la maturité de la ligne de crédit (portée par Atari Europe) accordée par Alden à hauteur du montant de la ligne à la date de l'extension.

Concernant ce dernier point, deux scénarii sont possibles :

- soit le plan de reprise des activités américaines est accepté le 5 décembre 2013 et la maturité de la ligne de crédit accordée par Alden et du prêt Ker Ventures sera étendue au 30 septembre 2015 à hauteur du montant de la ligne à la date de la dernière extension (Euro 20,9 millions en principal) selon les principes définis dans la lettre-avenant en date du 30 septembre 2013 ;
- soit le plan de reprise est rejeté le 5 décembre 2013 et la société considère que la ligne de crédit accordée par Alden serait étendue dans les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, le management a préparé un plan qui montre la continuité d'exploitation sur l'exercice 2013/2014 sur la base d'un périmètre réduit de licences.

La Société considère que les hypothèses retenues sont raisonnables. Néanmoins, du fait des incertitudes inhérentes aux processus de négociation financière et de recentrage stratégique dans un contexte de difficultés économiques, les résultats sont susceptibles de ne pas être conformes aux prévisions. De telles circonstances pourraient avoir pour effet de limiter la capacité de la Société à financer ses opérations en cours, et se traduire par un ajustement de la valeur de l'actif et du passif de la Société.

Sur la base des mesures et hypothèses énoncées ci-dessus ainsi que du budget des douze prochains mois, la Direction Générale estime que les ressources financières de la Société - y compris l'extension de la ligne de crédit, mentionnée plus haut, seront suffisantes pour couvrir ses dépenses opérationnelles et ses investissements au titre de l'exercice clos le 31 mars 2014. En cas de perte de la marque, le Groupe estime être en mesure d'assurer la continuité d'exploitation.

2.2. Principes comptables

La méthode de base retenue pour l'évaluation des éléments inscrits en comptabilité est la méthode des coûts historiques.

Les principales méthodes utilisées sont les suivantes :

- **Immobilisations incorporelles et corporelles**

Les immobilisations incorporelles et corporelles sont évaluées à leur coût d'acquisition (prix d'achat et frais accessoires). La durée d'amortissement est fonction de la nature des immobilisations :

- Logiciels	1 à 3 ans
- Matériel et outillage	1 à 4 ans
- Agencements et aménagements	10 ans
- Mobilier	2 à 10 ans

Les immobilisations corporelles sont amorties selon le système linéaire.

- **Immobilisations financières**

La valeur brute des titres de participation correspond au coût historique d'acquisition de ces titres, y compris les coûts directement attribuables à l'acquisition.

Les valeurs des titres acquis avec clause de révision de prix indexés sur les résultats futurs (earn-out) sont ajustés en fonction du prix définitif.

Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur recouvrable est inférieure à la valeur d'inscription à l'actif. La valeur recouvrable est appréciée sur la base de différents critères, dont ceux retenus lors de la prise de participation (notamment critère de multiples boursiers), la valeur de marché, les perspectives de rentabilité reposant sur les prévisions de flux de trésorerie actualisés et les capitaux propres réévalués.

Le cas échéant, lorsque la valeur recouvrable est négative, en complément de la dépréciation des titres, les autres actifs détenus sont dépréciés et, si nécessaire, une provision pour risques est constituée.

- **Créances**

Les créances sont valorisées à leur valeur nominale. Une provision pour dépréciation est constituée lorsque la valeur d'inventaire est inférieure à la valeur brute comptable.

- **Opérations en devises**

Les charges et produits en devises sont enregistrés pour leur contre-valeur à la date de l'opération. Les dettes, créances et disponibilités en devises figurent au bilan pour leur contre-valeur au cours de fin d'exercice. La différence résultant de l'actualisation des dettes et créances en devises à ce dernier cours est portée au bilan en « Ecart de conversion ».

Les pertes latentes de change non compensées font l'objet d'une provision pour risques.

- **Frais et prime d'émission et de remboursement d'emprunts**

Les emprunts sont comptabilisés à leur valeur d'émission. Les frais, primes d'émission et de remboursement sont portés dans le poste de l'actif « Comptes de régularisation » et amortis en résultat financier sur la durée de vie des emprunts, sauf si le risque de remboursement fait l'objet d'une couverture.

- **Options de souscription d'actions**

Les options de souscription d'actions sont comptabilisées lors de la levée des options en tant qu'augmentation de capital pour un montant correspondant au prix de souscription versé par leurs détenteurs. L'écart entre le prix de souscription et la valeur nominale de l'action constitue, le cas échéant, une prime d'émission.

- **Attributions d'actions gratuites à émettre**

Atari comptabilise les actions gratuites définitivement acquises par les attributaires lors de leur émission, en contrepartie d'un prélèvement sur les réserves disponibles à concurrence du montant nominal des actions émises.

- **Intégration fiscale**

Atari et certaines de ses filiales françaises ont opté pour le régime de l'intégration fiscale. Aux termes de la convention conclue, chaque filiale calcule sa charge d'impôt comme en l'absence d'intégration. L'économie d'impôt résultant de l'utilisation des déficits fiscaux des filiales intégrées est immédiatement comptabilisée en résultat par Atari et ne fait l'objet d'aucun reversement ultérieur en trésorerie. Lorsque les filiales redeviennent bénéficiaires, Atari supporte le cas échéant une charge d'impôt supplémentaire à raison des déficits de ces filiales qu'elle a déjà déduits. Atari SA est pour l'exercice clos au 31 mars 2013, la société tête du groupe d'intégration fiscale composé d'Atari SA, Eden Games et Atari Europe SAS.

- **Tableau des flux de trésorerie consolidés**

La trésorerie comprend la trésorerie, les équivalents de trésorerie et les valeurs mobilières de placement.

Tous les flux de trésorerie liés à des avances, prêts et emprunts entre sociétés intégrées sont comptabilisés à leur valeur nette dans le poste Trésorerie nette dégagée par le financement, sur la ligne « Variation nette des soldes internes ».

- **Recours aux estimations**

La préparation des comptes sociaux, conformément aux principes comptables généralement admis, nécessite la prise en compte d'estimations et d'hypothèses faites par la direction de la Société et affectant les montants d'actifs et de passifs figurant au bilan, les montants d'actifs et passifs éventuels mentionnés en annexe ainsi que les montants des charges et produits du compte de résultat. Il est possible que les montants définitifs soient différents des estimations et hypothèses retenues.

Les principales estimations faites par la société lors de l'établissement des comptes sociaux portent sur les hypothèses retenues pour la valorisation des provisions pour dépréciation relatives aux titres de participation en tenant compte du contexte de Chapter 11, de la crise économique et financière et sur la base de paramètres financiers de marché disponibles à la date de clôture.

3. IMMOBILISATIONS INCORPORELLES ET CORPORELLES

Les immobilisations incorporelles sont restées identiques au cours de l'exercice :

(en milliers d'euros)	31/03/2012	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Autres mouvements	31/03/2013
Logiciels	371			-	371
Immobilisations en cours	-	-	-	-	-
Total valeur brute	371	-	-	-	371
Total amortissements et provisions	-371		-	-	-371
Total valeur nette	-				-

(en milliers d'euros)	31/03/2012	Acquisitions / Dotations	Cessions / Reprises	Autres mouvements	31/03/2013
Installations techniques	-	-	-	-	-
Installations générales	-	-	-	-	-
Matériel de bureau et informatique	-	3	-	-	3
Total valeur brute	-	3	-	-	3
Total amortissements et provisions	-	3	-	-	3
Total valeur nette	-	-	-	-	-

4. IMMOBILISATIONS FINANCIERES

4.1. Evolutions du poste

(en milliers d'euros)	31/03/2012	Augmentations	Diminutions	Impact de change	31/03/2013
Titres de participation	825 035	-	(4 953)	-	820 082
Créances rattachées / participations	198 858	18 350	(160)	8 408	225 456
Intérêts courus s/ créances rattachées à des participations	6 017	-	(6 017)	-	-
Prêts et autres immobilisations financières	1 160	113	-	-	1 273
Total valeur brute	1 031 070	18 463	(11 131)	8 408	1 046 811
Total provisions	(840 980)	(206 575)	768	-	(1 046 787)
Total valeur nette	190 090	(188 111)	(10 363)	8 408	24

Au 31 mars 2013, compte tenu de la Procédure de Chapter 11, la valeur des titres de participations dans les filiales américaines et des créances rattachées à ces titres de participation a été dépréciée en totalité.

Les titres de la société Eden Games et les créances rattachées sont également dépréciés à 100 % (idem exercice précédent).

Compte tenu du contexte économique du Groupe, les titres d'Atari Europe ont également été dépréciés en totalité.

Les autres variations ne sont pas significatives.

Les créances rattachées à des participations ont une échéance à plus d'un an.

Au 31 mars 2013, la Société détient 2 469 actions propres.

4.2. Provision pour dépréciation des immobilisations financières

(en milliers d'euros)	31-mars-12	Dotations	Reprises	31-mars-13
Titres de participation	644 044	176 038	-	820 082
Créances rattachées à des participations	195 687	30 536	(768)	225 456
Prêts	1 249	-	-	1 249
Total	840 980	206 574	(768)	1 046 787

Les mouvements sur les "Provisions sur titres de participation et créances rattachées " s'expliquent principalement par la dépréciation en totalité des titres de participations dans les filiales américaines et des créances rattachées à ces titres de participation et par la dépréciation des titres Atari Europe.

Compte tenu de la procédure de Chapter 11 (cf. paragraphe sur les faits significatifs de l'exercice), Atari n'a plus accès aux données comptables et financières des entités américaines (données du compte de résultat et bilancielle); par voie de conséquence, la réciprocité des comptes inter compagnies relatifs aux filiales américaines n'a pu être confirmée pour l'établissement des comptes. Les soldes dans les livres d'Atari SA ont été dépréciés à 100%.

L'impact éventuel d'une différence dans la réciprocité de ses comptes pourrait avoir un impact sur le résultat financier et les écarts de change relatifs.

5. CLIENTS ET COMPTES RATTACHES

(en milliers d'euros)	31-mars-13			31-mars-12
	Brut	Dépréciation	Net	Net
<i>Créances Clients et comptes rattachés</i>				
- hors groupe	-	-	-	
- groupe	-	-	-	98
- factures à établir	2 515	-	2 515	8 875
Total	2 515	-	2 515	8 973

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

6. AUTRES CREANCES

(en milliers d'euros)	31-mars-13	31-mars-12
Etat, Impôt sur les bénéfices (1)	242	242
Etat, taxes sur le chiffre d'affaires	150	246
Créances d'impôt envers le groupe liées à l'intégration fiscale	-	-
Autres créances (2)	-	3 979
Total	392	4 467

L'ensemble de ces créances présente une échéance à moins d'un an.

- (1) Au 31 mars 2013, la créance de 242 K euros sur le poste Etat, impôt sur les bénéfices correspond essentiellement au crédit d'impôt recherche du groupe.
- (2) Au 31 mars 2012, le poste « Autres créances » comprend un montant de 3,5 millions d'euros, part du prix de cession Cryptic conservée en séquestre. Ce séquestre a été libéré sur l'exercice 2012/2013.

7. DISPONIBILITES

(en milliers d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Valeurs mobilières de placement		
Disponibilités	433	347
Total	433	347

8. COMPTES DE REGULARISATION

(en milliers d'euros)	31/3/2013	31/3/2012
Charges constatées d'avance	658	748
Primes de remboursement des obligations		
Frais d'émission d'emprunt	2,123	4,060
Ecart de conversion actif sur immobilisations financières	11,783	20,098
Ecart de conversion actif sur créances et dettes		
Total comptes de régularisation Actif	14,564	24,906

Ecart de conversion passif sur créances et dettes	234	361
Produits constatés d'avance	-	-
Total comptes de régularisation Passif	234	361

Les charges constatées d'avance ont pour nature des charges d'exploitation (assurance, redevances).

La baisse de l'écart de conversion actif est due principalement à la dépréciation de la parité euro/dollar.

Les frais d'émission d'emprunt concernent les ORANE émises et sont amortis sur la durée de l'emprunt. Ce poste a fait l'objet d'une dotation aux amortissements sur charges à répartir pour 1,8 million d'euro au cours de l'exercice.

9. CAPITAUX PROPRES

(€ milliers)	Nombre d'actions	Capital	Prime	Réserve légale	Report à Nouveau	Résultat	Total
Capitaux propres au 31 mars 2012	29 483 404	14 742	217 371	946	(164 304)	(46 801)	21 954
Exercice de BSA 2009 (1)	1 593	1		-	-	-	1
Exercice des ORANES 2008, 2009 et 2010 (2)	49 754	25	167	-	-	-	192
Augmentation de capital par émission d'actions gratuites	-	-	-	-	-	-	-
Reduction de capital	-	-	-	-	-	-	-
Affectation du résultat 2012	-	-	-	-	(46 801)	46 801	-
Apuration RAN et autres réserves	-	-	-	-	-	-	-
Résultat au 31 mars 2013	-	-	-	-	-	(221 356)	(221 356)
Capitaux propres au 31 mars 2013	29 834 781	14 787	217 538	946	(211 106)	(221 356)	(199 210)

(1) Au cours de l'exercice, 1 593 actions nouvelles ont été créées par exercice de bons de souscription et allocation de rompus, générant un produit d'émission de 1 millier d'euros. Les bons restants au 31 décembre 2012 sont venus à expiration et sont désormais caducs.

(2) 1 833 Obligations ont été converties au cours de l'exercice, générant la création de 49 754 actions nouvelles et un produit d'émission de 167 milliers d'euros.

9.1. Actions ordinaires

Le 4 mars 2008, conformément à la décision de l'assemblée générale Mixte des actionnaires en date du 15 novembre 2006, les actions de la Société ont été regroupées par échange de 100 actions anciennes de la Société d'une valeur nominale de 0,01 euro chacune contre une nouvelle action d'une valeur nominale de 1 euro chacune. Les actions non regroupées ont été cotées sur le marché Euronext Paris, jusqu'au 4 septembre 2008. Les actionnaires avaient un délai de deux ans pour réclamer les actions regroupées. Au 4 mars 2010, les actions regroupées non réclamées par les ayants droit ont été vendues en Bourse et le produit net de la vente sera tenu à leur disposition pendant dix ans sur un compte bloqué ouvert auprès de CACEIS Corporate Trust.

Au 31 mars 2012, le capital se compose de 29 483 404 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro. Au 31 mars 2013, le capital se compose de 29 534 749 actions ordinaires, entièrement libérées, d'un montant nominal de 0,5 euro.

Toutes les actions sont de même catégorie et peuvent être détenues, au gré du porteur, sous forme de Titres au Porteur Identifiable (TPI) ou d'actions nominatives. Chaque action confère à son titulaire un droit de vote sur chacune des résolutions soumises aux actionnaires. Un droit de vote double est attaché à toutes les actions libérées existantes et détenues nominativement par le même actionnaire pendant un minimum de deux ans, ainsi qu'à toutes les actions acquises ultérieurement par ce même actionnaire par l'exercice des droits attachés à ces actions nominatives.

9.2. Plan d'options de souscription d'actions d'Atari

Le Conseil d'Administration est autorisé, jusqu'au 29 novembre 2013, à attribuer des options de souscription ou d'achat d'actions ordinaires de la Société aux dirigeants, aux administrateurs et à certains salariés du Groupe pour un total ne pouvant excéder le montant prévu à l'article L 225-182 du Code de commerce ; le prix d'exercice de ces options ne pouvant être inférieur à 95 % de la moyenne des cours cotés de l'action ordinaire de la Société lors des 20 séances de bourse précédant immédiatement la date d'attribution des options. Ces options sont généralement acquises annuellement par tiers par leurs bénéficiaires sous certaines conditions et peuvent être exercées pendant une période maximale de 8 ans. Ces options ne peuvent être attribuées aux dirigeants, administrateurs ou salariés du Groupe détenant déjà plus de 10 % des actions ordinaires de la Société.

Au 31 mars 2012, un total de 50 081 957 options de souscription ont été attribuées, exerçables pour 1 529 162 actions de la société, et dont 95 000 ont été attribuées au cours de l'exercice 2010/2011 (55 000 de ces 95 000 actions ont été annulées durant le même exercice).

Au 31 Mars 2013, un total 225.000 options de souscription ont été attribuées, exerçables pour 225.000 actions de la société. Au 31 mars 2013, le nombre total d'options de souscription d'actions au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 49 051 155 (donnant droit à 1 679 932 actions) et représente 5,68 % du capital à la même date. Au 31 mars 2012, le nombre total d'options de souscription d'actions au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 50 081 957 (donnant droit à 1 529 162 actions) et représente 5,0 % du capital à la même date.

Au 31 aout 2013, compte tenu des départs intervenus, le nombre d'options de souscription en circulation est exerçable pour un total de 320.000 actions de la société.

9.3. Plan d'épargne entreprise (PEE)

L'Assemblée Générale du 30 septembre 2011 a autorisé le Conseil d'Administration à augmenter le capital par émission d'actions nouvelles réservées aux salariés dans le cadre d'un Plan d'Epargne Entreprise, et ce pour une durée de 26 mois.

Aucun nouveau Plan d'épargne entreprise n'a été mis en œuvre au cours de l'exercice.

9.4. Bons de souscription d'actions émis dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA en janvier 2009 et de l'Offre publique d'échange simplifiée en décembre 2008-janvier 2009

En janvier 2009, la Société a émis des ORANE-BSA donnant lieu à la création de 405 438 BSA 2009.

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée dans le cadre (i) des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE 2008) émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et, (ii) des bons de souscription d'actions (BSA 2007) émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 167 350 200 BSA 2007, soit 88,9% des BSA 2007 encore en circulation, ont été apportés à l'offre publique d'échange. A l'issue de l'offre publique d'échange, 1 673 502 BSA 2009 ont été émis. Les BSA 2009 sont assortis des mêmes conditions que les BSA 2007 aux exceptions (i) du prix d'exercice, fixé à 6,00 euros par BSA 2009 (au lieu de 15,00 euros pour 100 BSA 2006/2007), et (ii) de la date d'échéance, fixée au 31 décembre 2012 (au lieu du 31 décembre 2009). Au total, 2 078 940 BSA 2009 ont été créés. Un BSA 2009 permet de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 6 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, 1,12 BSA peut être exercé pour une action nouvelle, au prix de 6 €.

Au 31 mars 2012, il reste 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale.

Les bons restants au 31 décembre 2012 sont venus à expiration et sont désormais caducs.

9.5. Attributions de droits à des actions de performance

Au 31 mars 2013, le nombre total de droits à des actions de performance attribués en circulation au titre de l'ensemble des plans existants s'élève à 465.000 actions et représente 1,57% du capital à la même date.

Les principales caractéristiques de l'ensemble des plans d'actions gratuites mis en place par Atari et en cours de validité sont présentées dans la partie « Mandataires sociaux » des « Informations relatives à la gestion et aux comptes ».

Le tableau suivant résume les transactions liées aux actions gratuites :

	2012-2013	2011-2012
Actions gratuites en début d'exercice	1 787 200	223 000
Attributions		1 937 290
Annulations	(1 322 200)	(150 090)
Actions émises		(223 000)
Actions gratuites en fin d'exercice	465 000	1 787 200

La juste valeur des droits aux actions de performance est déterminée sur la base du cours de l'action de la société à la date d'attribution.

Les actions de performance ayant été attribuées sur l'exercice 2012/2013, ont été annulées sur l'exercice du fait du non-respect des conditions de présence dans le groupe.

Les actions de performance en circulation au 31 mars 2013 sont celles attribuées dans les plans de mai 2011 et septembre 2011. La juste valeur pondérée des actions de performance en circulation est de 1.71 euro par action. Le produit comptabilisé au 31 Mars 2013 correspond à l'annulation des actions de performance tel que présenté dans le tableau ci-dessus.

10. AUTRES FONDS PROPRES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-mars-13	31-mars-12	Variation
ORANE 2008 (FR0010560615)	481	483	(2)
ORANE 2009 (FR0010690081)	36 603	36 749	(146)
ORANE 2009 (FR0010696153)	110 284	110 318	(34)
ORANE 2010 (FR0010833053)	15 475	15 477	(2)
Total	162 843	163 027	(184)

Suite à l'OPE sur l'emprunt obligataire émis le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes le 11 février 2009, ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 147 987 100 euros et il est représenté par 1 479 871 obligations d'une valeur nominale de 100 euros. Les obligations portent intérêts à un taux de 0,5% par an.

Le 27 janvier 2009, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou en actions existantes, ayant pour échéance le 1er avril 2014, assorti de BSA. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40 543 800 euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur nominale de 100 euros. Les obligations portent intérêts à un taux de 0,5% par an.

Dans le cadre de l'opération financière réalisée en décembre 2009 et janvier 2010, le 22 janvier 2010 (voir note 1.4 « Evénements significatifs »), la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes, ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15 642 800 euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur nominale de 100 euros, dont 126 964 obligations libérées par voie de compensation de créance pour un montant de 12,6 millions d'euros. Les obligations portent intérêts à un taux de 0,5% par an.

11. PROVISIONS POUR RISQUES ET CHARGES

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-mars-12	Dotations	Reprises		31-mars-13
			Utilisés	Non utilisés	
Provisions pour engagements futurs	0				0
Provisions pour risques de change	20 098	11 783		20 098	11 783
Provisions pour risques financiers envers des filiales	1 253	26 000			27 253
Provision pour risque salarié : indemnité de départ dans le cadre de la restructuration					
Autres provisions	10				10
Total	21 361	37 783	0	20 098	39 046
dont exploitation					
dont financier		37 783		20 098	
dont exceptionnel	0				

Les provisions pour risques financiers sont destinées à couvrir les risques de change, ainsi que les risques liés aux situations nettes négatives de certaines filiales.

Les provisions pour risques de change concernent principalement le prêt intragroupe de 200 millions USD qui a été accordé à Atari Interactive Inc.

Compte tenu de la procédure de Chapter 11 (cf. paragraphe sur les faits significatifs de l'exercice), Atari n'a plus accès aux données comptables et financières des entités américaines (données du compte de résultat et bilancielles); par voie de conséquence, la réciprocité des comptes inter compagnies relatifs aux filiales américaines n'a pu être confirmée pour l'établissement des comptes. Les soldes dans les livres d'Atari SA ont été dépréciés à 100%.

L'impact éventuel d'une différence dans la réciprocité de ses comptes pourrait avoir un impact sur le résultat financier et les écarts de change relatifs.

12. EMPRUNTS OBLIGATAIRES

12.1. Position au 31 mars 2013

(en milliers d'euros)	ORANE 2008-2014	ORANE 2009-2014	ORANE-BSA 2009-2014	ORANE 2010-2015	Total Autres fonds propres
% des obligations converties/échangées	99,7%	25,5%	9,7%	1,1%	
Nombre d'obligations en circulation	4 814	1 102 838	366 035	154 745	
Montant nominal	481	110 284	36 604	15 474	
Prime de remboursement (1)					
TOTAL	481	110 284	36 604	15 474	162 843
dont échéance à moins d'un an					
dont échéance à plus d'un an	481	110 284	36 604	15 474	162 843

(en milliers d'euros)	OCEANE 2003-2020	Total Obligations Convertibles
% des obligations converties/échangées	99,49%	
Nombre d'obligations en circulation	82 906	
Montant nominal	580	
Prime de remboursement (1)	45	
TOTAL	625	625
dont échéance à moins d'un an		
dont échéance à plus d'un an	625	625

(1) Les titres acquis sous réserve d'un complément de prix ont par la suite été ajustés pour prendre en compte le prix d'acquisition définitif.

12.2. Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2008 (ORANE 2008) - ISIN FR0010560615

Le 4 janvier 2008, la Société a procédé à l'émission d'un emprunt obligataire remboursable en actions nouvelles ou existantes (ORANE), ayant pour échéance le 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 150,0 millions d'euros et il est représenté par 1 500 000 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables, après prise en compte de l'opération de regroupement d'actions, en 8,91 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

En décembre 2008, la Société a initié une offre publique d'échange simplifiée visant (i) les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et (ii) des bons de souscription d'actions émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en date du 4 février 2009, le remboursement d'une ORANE 2008 donnait lieu à l'attribution de 8,94 actions nouvelles ou existantes. Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2008 donne désormais lieu à l'attribution de 9,97 actions nouvelles ou existantes.

Il y avait, au 31 mars 2012, 4 834 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 48 195 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,2 % au 31 mars 2012.

Il y avait, au 31 mars 2013, 4 814 ORANE 2008 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 47 996 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 0,16% au 31 mars 2013.

12.3 Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2009 dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA (ORANE 2009) - ISIN FR0010690081 En janvier 2009, la Société a émis 405 438 obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE) à échéance au 1er avril 2014. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 40,5 millions d'euros et il est représenté par 405 438 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursables en 26,26 actions nouvelles ou existantes. Les produits bruts et nets de cette émission s'élèvent respectivement à 40,5 millions d'euros et 37,6 millions d'euros. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 29,29 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 367 488 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 763 724 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,5 % au 31 mars 2012.

Il y avait, au 31 mars 2013, 366 035 ORANE 2009 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 10 721 165 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 36,3 % au 31 mars 2013.

12.4 Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en février 2009 dans le cadre de l'Offre publique d'échange simplifiée (ORANE 2009) - ISIN FR0010696153

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée visant, d'une part, les obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises par Atari le 4 janvier 2008 et, d'autre part, les bons de souscription d'actions émis par Atari le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 1 479 871 ORANE 2008, soit 99,6% des ORANE 2008 encore en circulation au 27 janvier 2009, ont été apportées à l'offre publique d'échange, impliquant l'émission de 1 479 871 ORANE 2009. Les ORANE 2009 sont assorties des mêmes conditions que les ORANE 2008, à l'exception du ratio de conversion qui est de 17 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2009 (au lieu de 8,91 actions nouvelles ou existantes par ORANE 2008, après ajustement). Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, le remboursement d'une ORANE 2009 donne désormais lieu à l'attribution de 18,96 actions nouvelles ou existantes.

Au 31 mars 2012, 1 103 175 ORANE 2009 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 916 198 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2012.

Il y avait, au 31 mars 2013, 1 102 838 ORANE 2009 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 20 909 808 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 70,9 % au 31 mars 2013.

12.5 Obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes émises en janvier 2010 dans le cadre de l'émission de BSA gratuits permettant d'acquérir des actions nouvelles ou ORANE (ORANE 2010) - ISIN FR0010833053

En décembre 2009, Atari a lancé une opération financière, finalisée en janvier 2010, résultant de l'attribution gratuite à ses actionnaires de BSA leur permettant de souscrire, au choix des porteurs de BSA, des actions nouvelles et/ou obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (les « ORANE 2010 »), dans les conditions décrites dans le prospectus qui a reçu le visa numéro 09-367 de l'AMF le 10 décembre 2009.

En janvier 2010, Atari SA a procédé à l'émission de 156 428 obligations remboursables en actions nouvelles existantes (les « ORANE 2010 », ISIN FR0010833053), ayant pour échéance le 1er avril 2015. Le montant nominal de l'emprunt s'élève à 15,6 millions d'euros et il est représenté par 156 428 obligations d'une valeur unitaire de 100 euros remboursable en 26,39 actions nouvelles ou existantes. Cet emprunt obligataire porte intérêt à un taux de 0,5% par an, soit 0,5 euro par obligation, payable à terme échu le 1er avril de chaque année.

Au 31 mars 2012, 154 768 ORANE 2010 étaient en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 084 328 actions nouvelles avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,9 % au 31 mars 2012.

Il y avait, au 31 mars 2013, 154 745 ORANE 2010 en circulation. Si la totalité des obligations étaient présentées à l'échange, cela entraînerait l'émission de 4 083 721 actions avec un effet dilutif sur le capital de la Société de 13,8 % au 31 mars 2013.

Hormis les titres ci-dessus, il n'existe pas d'autres titres donnant accès au capital de la Société.

12.6. OCEANE 2003-2020 (anciennement OCEANE 2003-2009)

Le 23 décembre 2003, la Société a émis 16 487 489 obligations convertibles ou échangeables en actions nouvelles ou existantes (ci-après les « OCEANE 2020 ») d'une valeur nominale de 7 €, dont le montant total en principal s'élève à 124,30 millions d'euros (dont une prime de remboursement totale de 8,89 millions d'euros). Ces obligations, qui arrivaient initialement à échéance le 1er avril 2009, portent intérêt à 4% annuellement (soit un taux de rendement actuariel brut de 5,31 %, prime de remboursement incluse). Chaque obligation pouvait initialement être convertie en une action Atari. Ce ratio de conversion a été porté à 1,02 action en décembre 2004, pour prendre en considération l'attribution de BSA gratuits à cette date. La Société a la possibilité de procéder à un remboursement anticipé, si, avant l'échéance des obligations, le cours de l'action ordinaire Atari devient supérieur à une valeur prédéfinie. Cette émission a fait l'objet d'un prospectus visé par la COB sous le numéro 03-971, en date du 6 novembre 2003.

Le 29 septembre 2006, l'Assemblée générale des porteurs d'OCEANE 2003-2009 a modifié ces OCEANE de la façon suivante :

- modification de la date d'échéance du 1er avril 2009 au 1er avril 2020 ;
- perte par les porteurs des OCEANE à partir du 1er avril 2009 de la faculté de conversion et/ou d'échange de leurs titres de créances en actions Atari nouvelles ou existantes ;
- modification du taux de l'intérêt nominal qui était initialement de 4% à 0,1% ;
- suppression de l'article 2.5.10 du contrat d'émission intitulé « Exigibilité anticipée des OCEANE 2020 en cas de défaut ».

La parité de conversion et/ou d'échange a été portée à 2,091 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'augmentation de capital avec maintien du droit préférentiel de souscription de janvier 2007, puis à 2,401 actions pour 1 OCEANE 2003/2009 afin de tenir compte de l'attribution gratuite de BSA à l'ensemble des actionnaires.

Du 12 février au 9 mars 2007, la Société a lancé une offre publique d'échange simplifiée visant les OCEANE 2020 qui a fait l'objet d'une Note d'Information déclarée conforme par l'AMF le 2 février 2007 (avis n°207C O246 daté du 2 février 2007) ; dans ce cadre, il a été proposé pour chaque OCEANE apportée à l'offre, 32 actions de la Société à émettre. En date du 16 mars 2007, l'Autorité des Marchés Financiers, dans son avis n°207C0515, a informé que 16 403 083 OCEANE 2020 ont été apportées à l'offre, soit 99,5% des OCEANE qui étaient en circulation.

Au 31 mars 2008, la parité de conversion et /ou d'échange a été portée à 0,024 actions pour 1 OCEANE 2020 afin de tenir compte du regroupement d'actions. Enfin, suite à l'émission des ORANE-BSA décidée le 9 décembre 2009, le nouveau ratio d'attribution d'actions s'élève à 0,24874 action pour 1 OCEANE 2011.

Depuis le 1er avril 2009, les détenteurs d'OCEANE 2020 n'ont plus la possibilité de souscrire, échanger ou acheter des actions Atari. Les OCEANE 2020 n'ont plus d'effet dilutif sur le capital social de la Société depuis cette date. Au 31 mars 2011, il reste en circulation 82 906 OCEANE 2020.

12.7. Bons de souscription d'actions émis dans le cadre de l'émission d'ORANE-BSA en janvier 2009 et de l'Offre publique d'échange simplifiée en décembre 2008-janvier 2009

En janvier 2009, la Société a émis des ORANE-BSA donnant lieu à la création de 405 438 BSA 2009.

Le 11 février 2009, la Société a finalisé l'offre publique d'échange simplifiée dans le cadre (i) des obligations remboursables en actions nouvelles ou existantes (ORANE 2008) émises par la Société le 4 janvier 2008 (code ISIN FR0010560615) et, (ii) des bons de souscription d'actions (BSA 2007) émis par la Société le 22 décembre 2006 et le 24 janvier 2007. 167 350 200 BSA 2007, soit 88,9% des BSA 2007 encore en circulation, ont été apportés à l'offre publique d'échange. A l'issue de l'offre publique d'échange, 1 673 502 BSA 2009 ont été émis. Les BSA 2009 sont assortis des mêmes conditions que les BSA 2007 aux exceptions (i) du prix d'exercice, fixé à 6,00 euros par BSA 2009 (au lieu de 15,00 euros pour 100 BSA 2006/2007), et (ii) de la date d'échéance, fixée au 31 décembre 2012 (au lieu du 31 décembre 2009). Au total, 2 078 940 BSA 2009 ont été créés. Un BSA 2009 permet de souscrire à 1 action nouvelle au prix unitaire de 6 euros, jusqu'au 31 décembre 2012.

Après prise en compte de l'ajustement effectué sur les parités en janvier 2010, 1,12 BSA peut être exercé pour une action nouvelle, au prix de 6 €.

Au 31 mars 2012, il reste 2 063 058 BSA 2009 en circulation, exerçables à tout moment jusqu'au 31 décembre 2012 et pouvant aboutir à la création de 2 310 625 actions, ayant un effet dilutif théorique de 7,8 % sur le capital social de la Société au 31 mars 2012 dans une hypothèse de dilution totale.

Au 31 mars 2013, les BSA 2009 restant en circulation sont désormais caducs.

13. AUTRES DETTES FINANCIERES

€ en milliers	31-mars-13	31-mars-12
Intérêts courus s/ emprunts obligataires*	791	-
Découverts bancaires	-	-
Intérêts courus s/ ORANE	-	-
Intérêts courus s/ emprunts bancaires et découverts	-	-
Dettes envers des filiales du groupe	11 630	15 846
Autres	253	48
Total autres dettes financières	11 630	15 846
Total autres dettes financières et intérêts courus	12 674	15 894
<i>dont échéance à plus d'un an</i>	<i>11 630</i>	<i>15 846</i>
<i>dont échéance à moins d'un an</i>		

* Le paiement des coupons des ORANes détenues par les fonds Aiden et Ker Ventures a été repoussé dans l'attente de l'issue de la procédure de Chapter 11. Ces montants étaient payables au 31 mars 2013.

Les dettes envers les filiales du groupe incluent l'emprunt auprès de California US Holding, dont la réciprocité n'a pu être confirmée pour l'établissement des comptes compte tenu de la procédure de Chapter 11 en cours.

14. DETTES D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31-mars-13	31-mars-12
Fournisseurs et comptes rattachés	1 246	2 574
Personnel	37	133
Organismes sociaux	77	269
Etat, impôts et taxes	357	1 756
Autres dettes fiscales et sociales	-	50
Autres dettes	-	911
Total	1 716	5 693

Toutes les dettes d'exploitation ont une échéance à moins d'un an.

15. PRODUITS D'EXPLOITATION

Les produits d'exploitation se décomposent comme suit :

(en milliers d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Chiffre d'affaires	5 095	5 776
Autres produits d'exploitation	379	568
Total	5 474	6 344

Le chiffre d'affaires est essentiellement constitué de prestations de services et de refacturations aux sociétés du Groupe. Il les compose pour 242 K Euros du Crédit d'impôt-recherche d'Eden.

16. AUTRES ACHATS ET CHARGES EXTERNES

Les « autres achats et charges externes » se décomposent de la manière suivante :

(en milliers d'euros)	31-mars-13	31-mars-12
Achats non stockés	6	13
Sous-traitance	36	33
Redevances de licence	348	2 460
Loyers immobiliers (y compris charges locatives)	99	73
Locations mobilières (y compris crédit bail)	2	-
Entretien, réparations, maintenance	162	213
Assurance	191	185
Honoraires	1 659	1 871
Publicité, publications, relations publiques	421	18
Déplacements, missions et réceptions	40	22
Frais postaux et télécommunication	10	13
Services bancaires (essentiellement frais d'émission d'ORANE)	86	7
Jetons de présence	-	63
Autres charges	94	5 498
Total	3 091	10 572

17. CHARGES DE PERSONNEL

L'effectif moyen employé pendant les deux derniers exercices était le suivant :

	Cadres	Employés	Total
31 mars 2013	4	0	4
31 mars 2012	5	0	5

Le montant des rémunérations versés par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2013 comprend 289 k€ de salaires et 133 k€ de jetons de présence. Le montant des rémunérations versées par la société aux membres des organes d'Administration pour l'exercice clos au 31 mars 2012 comprend 888 k€ de salaires et 467k€ de jetons de présence.

La loi n°2004-391 du 4 mai 2004 relative à la formation professionnelle tout au long de la vie et au dialogue social modifiant les articles L933-1 et L933-6 du *Code du travail*, ouvre pour les salariés bénéficiant d'un contrat de travail à durée indéterminée de droit privé, un droit individuel à formation d'une durée de 20 heures minimum par an, cumulable sur une période de six ans (plafonné à 120 heures). Ce droit n'a pas été utilisé par les salariés au cours de l'année civile 2010. L'engagement de la société au titre du DIF au 31 mars 2013 est de 132 heures contre 236 heures l'année précédente.

18. REPRISES ET DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS ET PROVISIONS D'EXPLOITATION

(en milliers d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	0	0
Total reprises	0	0
Dotations aux amortissements :		
- Immobilisations incorporelles	0	0
- Immobilisations corporelles	3	0
Dotations aux amortissements sur charges à répartir	1.937	1.933
Provisions pour risques et charges	0	0
Provisions pour dépréciation des actifs circulant	-	-

Total dotations	1.940	1.933
------------------------	--------------	--------------

19. RESULTAT FINANCIER

19.1 Présentation générale

<i>(en milliers d'euros)</i>	31-Mar-13	31-Mar-12
Produits financiers :		
- Différences de change	126	183
- Dividendes	-	-
- Intérêts et produits assimilés	2 399	3 504
- Reprises s/ provisions et transfert de charges	20 866	130 758
- Autres produits financiers	-	78
- Produits de cession valeurs mobilières	-	-
Total produits financiers	23 390	134 523
Charges financières :		
- Différences de change	106	1 782
- Intérêts et charges assimilées	1 031	1 975
- Dotations aux amortissements et provisions	244 470	150 901
- Autres charges financières	183	3 753
Total charges financières	245 790	158 411
Résultat financier	(222 400)	(23 888)

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2013 intègrent :

- les intérêts et produits assimilés de 2,4 millions d'euros correspondent aux intérêts facturés au titre des prêts octroyés aux sociétés américaines.
- les reprises sur provisions pour risque de change, pour 20,9 millions d'euros

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2013 intègrent principalement :

- la dotation aux provisions pour perte de change, pour 11,8 millions d'euros,
- les dotations pour dépréciation des titres de participations pour 79 millions d'euros incluant principalement les dotations :
 - Atari Europe SAS, pour 13,2 millions d'euros
 - California US Holding à hauteur de 64,8 millions d'euros
- les dotations pour dépréciation des comptes courants pour 127,5 millions d'euros incluant principalement les dotations pour Atari Interactive, pour 113 millions d'euros.
- La dotation pour risque sur situation nette négative de la filiale Atari Europe au 31 mars 2013 à hauteur de 26 millions d'euros.

19.2 Incidences de la perte de contrôle des Filiales Américaines

La perte financière principalement de l'exercice étant liée aux dépréciations des titres et créances rattachées des filiales américaines, les impacts sont synthétisés ci-dessous :

Impact de la procédure de Chapter 11 sur le résultat financier d'Atari SA	CU\$H	INTERACTIVE	ATARI INC	HUMONGOUS	TOTAL
Provision dépréciation des titres en social chez Atari SA	(64 821)			-	(64 821)
Provision dépréciation prêts et créances rattachées chez Atari SA		(113 054)	(14 122)	-	(127 176)
Impact Total des pertes financières liées aux filiales américaines	(64 821)	(113 054)	(14 122)	-	(191 997)
Résultat financier Atari SA au 31 mars 2013					(222 400)
% d'impact sur le résultat financier					86,3%

Compte tenu de cette procédure (cf. paragraphe sur les faits significatifs de l'exercice), Atari n'a plus accès aux données comptables et financières des entités américaines (données du compte de résultat et bilancielles); par voie de conséquence, la valeur d'inventaire des titres et créances rattachées aux filiales américaines n'a pas été appréciée par réciprocity. Les soldes dans les livres d'Atari SA ont été dépréciés à 100%

L'impact éventuel d'une différence dans la réciprocité de ses comptes pourrait avoir un impact sur le résultat financier et les écarts de change relatifs.

Pour mémoire :

Les produits financiers de l'exercice clos le 31 mars 2012 intégraient :

- les intérêts et produits assimilés de 3,5 millions d'euros correspondent aux intérêts facturés au titre des prêts octroyés aux sociétés du Groupe.
- les reprises sur provisions pour risque de change, pour 36,1 millions d'euros
- les reprises sur provisions de 91,4 millions d'euros incluant principalement les reprises sur provisions pour :
 - Actions Cryptic, pour 12,2 millions d'euros ;
 - Compte courant Atari Europe SAS, pour 79,2 millions d'euros.

Les charges financières de l'exercice clos le 31 mars 2012 incluaient principalement :

- les intérêts au taux de 0,5% des ORANES, pour 1 million d'euros,
- les pertes de change, pour 1,8 millions d'euros,
- la dotation pour perte de change, pour 20 millions d'euros,
- les dotations pour dépréciation des titres de participations incluant principalement les dotations :
 - Atari Europe SAS, pour 100,6 millions d'euros
 - Atari Inc à hauteur de 27,5 millions d'euros

20. RESULTAT EXCEPTIONNEL

(en milliers d'euros)	Produits	Charges	Résultat
Exercice clos le 31 mars 2013			
- Opérations de gestion	730	184	546
- Opérations en capital	5 866	4 953	913
- Amortissement et provisions		-	-
Total	6 596	5 137	1 459
Exercice clos le 31 mars 2012			
- Opérations de gestion	-	16	(16)
- Opérations en capital	14 455	29 758	(15 303)
- Amortissement et provisions		-	-
Total	14 455	29 774	(15 319)

Au 31 mars 2013, les produits exceptionnels sont principalement constitués :

- du prix de cession net de 5,9 millions d'euros des titres Game One.

Au 31 mars 2013, les charges exceptionnelles sont principalement composées de :

- la sortie de la valeur brute des titres de participation Game One à hauteur de 4,9 millions d'euros.

Au 31 mars 2012, le résultat exceptionnel était composé principalement du résultat brut de la cession de la société Cryptic. Les produits exceptionnels sont constitués :

- du prix de cession net de 14,5 millions d'euros (après déduction des positions inter compagnie pour 18 millions d'euros et du résultat de change)

Au 31 mars 2012, les charges exceptionnelles étaient composées de :

- la sortie de la valeur brute des titres de participation à hauteur de 29,3 millions d'euros
- l'abandon de créances avec clause de retour à meilleure fortune accordée à Eden Games pour les management fees relatifs à l'exercice clos le 31 mars 2012, à hauteur de 0,5 millions d'euros.

21. IMPOT SUR LES BENEFICES ET PARTICIPATION AUX BENEFICES DE L'ENTREPRISE

Dans la mesure où la société dispose de pertes fiscales importantes, la répartition de l'impôt entre résultat courant et résultat exceptionnel n'est pas pertinente.

La société est la tête d'un groupe fiscalement intégré (art. 223 A et suivant du CGI) comprenant les sociétés Atari Europe SAS et Eden Games.

Accroissements et allègements de la charge fiscale future au 31 mars 2013

- Eléments entraînant une charge fiscale future :

Nature des éléments	Bases (en milliers d'euros)
Provisions déduites en N et à réintégrer en N+1	12 144

- Eléments entraînant un allègement de la charge fiscale future :

Nature des éléments	Bases (en milliers d'euros)
Provisions non déductibles	220 850
Reports déficitaires ordinaires	655 696

22. ETAT DES CHARGES A PAYER ET DES FACTURES A RECEVOIR

Détail des charges à payer

(en milliers d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Dettes fournisseurs et comptes rattachés - Factures non parvenues	404	1 976
Dettes fiscales et sociales :		
- Provision Bonus, CP, RTT et CET	37	133
- Autres charges sociales à payer	16	268
- Dettes fiscales	168	50
- Autres		
Total des charges à payer (en milliers d'euros)	625	2 427

Les montants au 31 mars 2013 ne sont pas significatifs.

La dette fournisseurs au 31 mars 2012 concernait principalement la facture non encore parvenue d'Atari Europe SAS, relative à la refacturation des intérêts de la ligne de crédit accordée par BlueBay à hauteur de 1,1 million d'euros. Comme mentionné dans les faits significatifs, cette refacturation a été interrompue sur l'exercice 2013.

Détail des produits à recevoir

(en milliers d'euros)	31 mars 2013	31 mars 2012
Créances clients et comptes rattachés - Factures à établir	2 515	8 875
Dettes fiscales et sociales	-	488
Total des produits à recevoir	2 515	9 363

Les créances clients, au 31 mars 2013, sont des montants intra-groupe, exclusivement aux management fees facturés à Atari Europe SAS.

23. ENGAGEMENTS HORS-BILAN

23.1. Engagements donnés

23.1.1 Garanties accordées par la société Atari dans le cadre du Protocole avec Banc of America (transféré à BlueBay puis Alden)

Alden a repris les garanties précédemment consenties à BlueBay.

La société a accordé des suretés de différentes natures afin de sécuriser l'ensemble des sommes prêtées à Atari Europe SAS et certaines de ses filiales. Ces suretés consistent en :

- une garantie à première demande,
- le nantissement de toutes les actions des filiales suivantes : Cryptic Studios, Inc., Eden Games SAS, Atari Interactive, Inc., Atari Inc. et Atari Europe SAS,
- le nantissement sur certaines marques et sur les éléments composant certains jeux vidéo édités par Atari Europe SAS,

- le nantissement sur des créances inter-compagnies de certaines filiales du Groupe,
- BlueBay a effectué la résiliation du nantissement des actions de Cryptic au moment de la conclusion de la vente de Cryptic à Perfect World.

Alden bénéficiera de suretés sur tous les actifs des entités dont le groupe a le contrôle.

23.1.2 Engagements consentis à des dirigeants et à des mandataires sociaux

Le Conseil d'Administration de la Société avait pris certains engagements à l'égard de M. Wilson portant sur les indemnités qui pouvaient lui être versées à l'occasion de la cessation de son mandat au sein de la Société, sous réserve de la réalisation de critères de performance et sauf licenciement pour faute grave ou lourde ou démission. La rémunération différée qui pouvait ainsi être versée à M. Wilson pouvait atteindre une somme correspondant à 12 mois de sa rémunération fixe et variable, augmenté des bonus et participations comme déterminé par le conseil d'Administration en fonction des critères de performance. M. Wilson ayant démissionné, il ne pourra bénéficier de ces indemnités. Au cours de l'exercice 2012/2013, M. Wilson a reçu une rémunération variable brute de 263 290 dollars US (soit environ 206 000 euros selon un taux de change EUR/USD de 1,25) liée à ses performances au cours de l'exercice 2011/2012.

Monsieur Jim Wilson a notifié sa démission de son mandat de Directeur Général du groupe et de membre du Conseil d'Administration le 25 Janvier 2013, effective le 1^{er} Février 2013. Monsieur Wilson a ainsi mis un terme à ses mandats sociaux au sein d'ATARI SA et d'ATARI EUROPE SAS pour essentiellement se concentrer sur la procédure de Chapter 11 aux Etats-Unis. Monsieur Jim Wilson a ainsi définitivement quitté le groupe le 19 juillet 2013 et a par conséquent perdu le bénéfice des actions gratuites qui lui avaient été attribués, le critère de présence dans le groupe pour l'attribution et la jouissance des titres n'étant plus rempli.

Il n'y a aucun engagement envers Frank Dangeard.

23.2. Engagements de location simple

La société a résilié tous ses baux à Lyon.

La société a conclu un contrat de bail relatif à son siège parisien pour une durée 3 ans prenant effet au 15 juin 2010. Le loyer annuel chargé est d'environ 75k€.

23.3. Contrats de crédit bail

Il n'y a plus d'engagement de crédit-bail au 31 mars 2013.

23.4. Indemnités de départ en retraite

Compte tenu des effectifs réduits de la Société, les engagements relatifs aux indemnités de départ en retraite sont non significatifs.

24. LITIGES

Dans le cours normal de leurs activités, les sociétés du Groupe peuvent être impliquées dans un certain nombre de procédures judiciaires, arbitrales et administratives et fiscales. Bien que l'issue finale de ces procédures ne puisse être présumée avec certitude, le groupe estime que les obligations qui pourraient en résulter ne devraient pas avoir d'impact significatif sur sa situation financière et ses résultats consolidés.

24.1. Litige entre des anciens salariés et la Société

Au cours d'un exercice précédent, un litige significatif s'est révélé, opposant la Société à un ancien salarié du Groupe qui revendiquait la qualité de co-auteur d'une des principales franchises du Groupe. Le demandeur invoque un préjudice financier et moral né de la diffusion prétendument illégitime par le Groupe des jeux basés sur cet univers.

La demande avoisine les 17 millions d'euros. A ce stade de la procédure, la Société conteste catégoriquement la qualité d'auteur et/ou de co-auteur au demandeur et considère ses revendications infondées tant sur le fond que sur le montant. Les conclusions respectives des parties ont été déposées devant le juge de la mise en état, sans qu'il y ait eu d'avancée significative sur l'exercice 2009/2010, 2010/2011, 2011/2012. Le 28 Octobre 2013, le juge de la mise en état en charge de la procédure a fixé la prochaine date d'audience au 3 Février 2014.

Par ailleurs, la Société a été assignée le 11 Juin 2013 par un autre ancien salarié dans le cadre d'un contentieux commercial portant sur le règlement d'un complément de prix relatif à l'acquisition d'un studio de développement en 2002. Cet ancien salarié a souhaité obtenir en justice des justificatifs financiers susceptibles de permettre de déterminer contradictoirement le calcul d'un complément de prix auquel il aurait droit. La société considère qu'elle a bien effectué des règlements de complément de prix au profit dudit salarié conformément aux dispositions du contrat. L'affaire est en cours de mise en état et une audience préliminaire s'est déroulée le 13 Septembre 2013, puis le 25 octobre 2013. La prochaine audience est le 29 Novembre 2013.

24.2. Hasbro, Inc. contre ATARI SA

L'affaire a été conclue en juillet 2011 et chaque partie a totalement déchargé l'autre. Atari continuera à développer et commercialiser plusieurs jeux sous licence d'Hasbro et de Wizards of the Coast, notamment *Dungeons & Dragons: Daggerdale*, véritable succès sur Xbox LIVE®, et *Heroes of Neverwinter* pour Facebook.

Historique du litige : Hasbro, concédant de licence à Atari pour les droits exclusifs mondiaux de créer, concevoir, développer, fabriquer, faire fabriquer, commercialiser et vendre des jeux numériques basés sur les univers Dungeons & Dragons, a attaqué Atari devant la District Court (tribunal d'instance) fédérale de Rhodes Island, le 16 décembre 2009. La Plainte de Hasbro faisait valoir une rupture de contrat et alléguait qu'Atari avait conclu des sous licences non approuvées, avait autorisé l'accès d'un sous-licencié non autorisé à des informations confidentielles, ainsi que d'autres allégations telles que fausse déclaration délibérée et comptabilisation des montants versés pour certaines activités. Hasbro demande à la cour de juger que le contrat peut être résilié. Atari a contre-attaqué Hasbro le 22 décembre 2009 et demandé plus de 100 millions de dollars US de dommages et intérêts, en alléguant, entre autres, des ruptures de contrat comprenant la suppression non approuvée de certains domaines Dungeons & Dragons et une plainte en interférence délictuelle dans la relation d'Atari avec ses sous-licenciés potentiels. Les 1er et 2 juin 2010, Atari et Hasbro ont entamé une médiation. À la conclusion de la médiation, l'affaire n'était pas réglée. La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a ensuite débuté. Les parties ont introduit des requêtes sur certains points. Début 2011, il était question d'entamer une nouvelle médiation, mais cela s'est révélé inutile, une transaction a été signée en juillet 2011 mettant fin au litige.

24.3. Walker Digital contre Atari, Inc., Cryptic Studios, Inc. et autres

Atari, Inc. et Cryptic Studios, Inc., anciennement une société du Groupe, de même que 20 autres sociétés du secteur des jeux vidéo, ont été poursuivies en justice pour contrefaçon de brevet par la société Walker Digital LLC. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. L'action a été engagée le 11 avril 2011 auprès d'une cour fédérale du District du Delaware. Atari a reçu une signification dans le cadre de cette procédure. Le siège social de Walker Digital est situé à Stamford, dans l'Etat du Connecticut. Cryptic est poursuivie au titre des technologies utilisées dans le cadre des jeux Star Trek Online et Champions Online. La technologie supposée contrefaisante est associée à la conception et à l'utilisation de systèmes permettant de contrôler à distance les résultats générés par ordinateur, permettant de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. Atari est poursuivie au titre des technologies prétendument utilisées dans le cadre des jeux Faeries vs. Darklings, Yar's Revenge et Asteroids Online au motif que le système développé par Atari permet de sauvegarder les résultats d'un jeu pour une utilisation ultérieure et de contrôler le temps passé par les joueurs sur un jeu. La Société participe à une défense commune. Atari a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être définie pour le procès, qui devrait avoir lieu au dernier trimestre de l'année 2013. Atari indemnise Cryptic Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »). La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a débuté et une transaction a été signée en 2012 mettant fin au litige.

24.4. Walker Digital contre Cryptic Studios, Inc. et autres

Cryptic Studios, anciennement une société du Groupe Atari, était poursuivie et assignée par Walker Digital l'été dernier pour une technologie relative à une technologie de carte de jeu prépayée. Les jeux concernés étaient Star Trek Online et Champions Online. Walker Digital n'a pas précisé le montant des dommages qu'elle réclamait. Cryptic n'était qu'une société de jeux vidéo parmi plusieurs à être poursuivies par Walker Digital. Cryptic Studios fait partie d'un groupe de défense commune. Cryptic Studios a déposé des Conclusions en réponse et des Actions reconventionnelles. Une date va être fixée pour le procès, qui devrait avoir lieu au premier trimestre de l'année 2014. Atari indemnise Cryptic Studios pour ses frais de justice et conduit sa défense conformément à la convention entre Atari et Cryptic Studios (« *Share Purchase Agreement* »). La procédure de communication des pièces (« *discovery* ») a débuté et une transaction a été signée en 2012.

24.5. Lodsys contre Atari Interactive Inc.

Atari Interactive, Inc. a été poursuivie et assignée en justice par Lodsys en septembre dernier. La technologie liée aux brevets Lodsys concerne des systèmes et des méthodes destinés à des fournisseurs de produits et de services qui interagissent avec les utilisateurs et qui récoltent des informations sur ceux-ci pour les transmettre au fournisseur. Une transaction mettant fin au litige a été signée le 6 décembre 2012.

25. IDENTITE DES SOCIETES CONSOLIDANTES

La Société établit elle-même des comptes consolidés.

26. ENTREPRISES LIEES

(en milliers d'euros)	Montant concernant les entreprises liées	
	Montant brut	Montant net
ACTIF		
Titres de participation et titres immobilisés	820 082	0
Créances rattachées à des participations	225 456	0
Autres immobilisations financières	-	-
Créances de l'actif circulant	9 552	2 515
PASSIF		
Autres dettes financières	11 633	11 633
Dettes d'exploitation	179	179
PRODUITS ET CHARGES OPERATIONELLES		
Produits d'exploitation	5 095	5 095
Charges d'exploitation	-	-
PRODUITS ET CHARGES FINANCIERES		
Intérêts et produits assimilés	5 364	5 364
Intérêts et charges assimilées	217	217
Autres charges financières nettes	-	0
Autres produits financiers nets	-	0

Compte tenu de la Procédure de Chapter 11, Atari SA n'a pas été en mesure de confirmer de façon définitive les soldes au 31 mars 2013 des créances réciproques avec les Filiales Américaines. Au 31 mars 2013, les soldes dans les livres d'Atari SA sont les suivants, et les actifs existants ont été dépréciés en totalité :

Liste des créances et dettes sur les filiales américaines au 21 janvier 2013		
<i>En millions de \$US</i>	Créances	Dettes
Créance Atari Interactive Inc	\$ 262	
Créance Atari Inc	\$ 21	
Dettes CUSH Inc.		\$ 11
Total	\$ 283	\$ 11

Tableau des Filiales et participations (en millions d'euros)

Filiales et participations au 31 mars 2013	Capital	Capitaux propres (hors capital)	Pourcentage de capital détenu au 31/03/12	Valeur comptable des titres détenus		Prêts et avances consentis non remboursés	Cautions et aval fournis	Chiffre d'affaires du dernier exercice	Résultat du dernier exercice	Observations
				Brute	Nette					
1. Renseignements détaillés sur chaque filiale et participation dont la valeur brute excède 1% du capital de la Société										
Filiales (détention supérieure à 50%)										
Atari Europe S.A.S.	0,2	(27,7)	100%	314,3	-	-	-	1,2	(28,4)	-
Infogrames Interactive GmbH	-	3,8	100%	0,2	-	-	-	-	-	1,0
Infogrames Interactive Ltd	-	(4,0)	100%	14,1	-	-	-	-	-	1,0
Atari Japan	0,3	(4,3)	100%	0,3	-	2,2	-	-	-	2,0
California US Holdings Inc	305,0	(266,6)	100%	429,4	-	-	-	-	-	-
Atari Interactive Inc	43,5	(181,2)	100%	43,6	-	204,4	-	-	(1,2)	3,0
Microprose Ltd	4,8	(0,2)	100%	2,8	-	-	-	-	-	1,0
Eden Games SAS	-	0,1	100%	15,4	-	-	-	-	-	-
Total Filiales détenues à plus de 50 %				820,1	-	206,7	-			
1.2. Participations (détention entre 10% et 50%)										
2 Renseignements globaux sur les titres dont la valeur brute n'excède pas 1% du capital de la Société										
2.1 Filiales et Participations françaises	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
2.2 Filiales et Participations étrangères	-	-	-	-	-	-	-	-	-	-
TOTAL GÉNÉRAL				820,1	-	206,7				

- (1) Sociétés dormantes.
- (2) La société est en cours de fermeture. Au 31 mars 2013, la totalité des titres et des créances a été provisionnée.
- (3) Les prêts et avances consentis à Atari Interactive Inc. sont totalement dépréciés dans les comptes de la Société au 31 mars 2013

Pour les filiales et participations dont les comptes sociaux sont tenus dans une monnaie autre que l'euro, les montants indiqués dans le tableau ci-dessus au titre du capital et des capitaux propres, ainsi que des chiffres d'affaires nets et résultats, ont été déterminés sur la base du taux de change à la date de clôture de l'exercice auquel ils se rapportent.

27. EVENEMENTS POSTERIEURS A LA CLÔTURE

Après la fin de l'exercice, les prêts Alden et Ker Ventures ont été étendus au 30 septembre 2013 puis au 31 décembre 2013. En outre, en septembre 2013, Atari SA a déposé un plan de réorganisation auprès du tribunal américain. L'issue de ce plan ne sera pas connue avant début décembre 2013. En cas d'acceptation, la maturité du prêt Alden serait étendue. Ces événements sont décrits ci-dessous.

PLAN DE REORGANISATION

Le 20 septembre 2013, Atari SA et ses Filiales Américaines ont déposé un plan de réorganisation (le « Plan ») auprès du Tribunal. Ce Plan est soutenu par le comité des créanciers (le « Comité »).

Le Plan présenté par Atari et ses Filiales Américaines propose le maintien des principaux actifs, y compris la marque Atari, les propriétés Atari Classics, et la franchise *Test Drive Unlimited*, étant rappelé que les franchises *v-Rally* et *Alone in the Dark* n'étaient pas concernées par les Procédures de *Chapter 11* et demeurent donc elles aussi dans le périmètre du Groupe. Le Plan propose aussi le remboursement intégral du financement « *Debtor In Possession* » fourni par Alden et certains paiements aux créanciers non garantis des Filiales Américaines en règlement de leurs créance et réclamations.

Au jour du présent document, la déclaration informative (disclosure statement) relative au Plan a été approuvé. Le Plan lui-même n'a pas encore été approuvé par le Tribunal américain des faillites. Des informations complémentaires concernant le Plan proposé sont accessibles en ligne sur le lien suivant : <http://www.bmcgroup.com/restructuring/Docket.aspx?ClientID=316>.

A court terme, les perspectives pour Atari et ses actionnaires dépendront de l'approbation du Plan. Pour être entériné, le Plan doit être approuvé par les créanciers avec au moins deux tiers (2/3) du montant des créances et plus de la moitié (1/2) du nombre de créances. Par ailleurs, si un tiers faisait opposition au titre de certaines

créances, ces réclamations devraient être purgés dans le cadre des Procédures de *Chapter 11*. Il existe donc aujourd'hui encore des incertitudes sur l'approbation de ce Plan. L'audience de confirmation au cours de laquelle le Tribunal décidera de la validité du Plan est prévue le 4 décembre 2013.

Ce communiqué de presse n'est pas et ne doit pas être considéré comme la sollicitation de l'acceptation ou du rejet d'un quelconque plan de réorganisation des Filiales Américaines et est émis conformément aux obligations de la Société au titre de la réglementation française applicable aux sociétés cotées. L'acceptation ou le rejet du Plan ne peuvent être sollicités avant qu'une déclaration informative (disclosure statement) présentant le Plan n'ait été approuvée par le Tribunal. L'audience relative à l'approbation de cette déclaration informative est actuellement prévue pour le 29 octobre 2013 et Atari communiquera sur l'issue de cette audience.

A court terme, les perspectives pour Atari et ses actionnaires dépendront de l'approbation du Plan. Pour être entériné, le Plan doit être approuvé par les créanciers à hauteur de 66% en valeur des créances et 50% en nombre de créances. Par ailleurs, si certains tiers faisaient valoir des droits d'opposition, ces droits devraient être purgés dans le cadre de la Procédure de *Chapter 11*. Il existe donc aujourd'hui encore des incertitudes sur l'approbation finale de ce Plan. L'audience finale au cours de laquelle le Tribunal décidera de la validité du Plan est prévue le 4 décembre 2013.

Atari SA affirme ainsi sa volonté de poursuivre ses activités dans l'univers des jeux vidéo en s'appuyant notamment sur la marque et les classiques Atari, des propriétés intellectuelles de premier plan, un management engagé auprès des actionnaires et une stratégie mesurée, clairement axée sur la profitabilité.

Les principaux documents et jugements ainsi que les déclarations d'Atari et des créanciers concernant le Plan de réorganisation sont rendus publics directement par le Tribunal et peuvent être consultés en anglais à l'adresse suivante : <http://www.bmcgroup.com/restructuring/Docket.aspx?ClientID=316>.

EXTENSION DES MATURITES

Atari SA devra contribuer un montant maximum de 3 419 K\$ dans le cadre du Plan. Les comptes courants consentis par Atari SA et Atari Europe SAS aux Filiales Américaines, d'un montant supérieur à 300 000K\$, seront capitalisés, restructurés ou abandonnés. L'organisation des Filiales Américaines sera légère, avec moins de 10 employés. Le Plan prévoit de rembourser les créanciers des Filiales Américaines à hauteur de 25% de leurs créances sur une période de 3 ans avec une limite de 1 750 K\$ sur la période; cette créance bénéficiera de sûretés sur les actifs américains du groupe, dont la marque.

Pour faire face à ses besoins de financement et dans le cadre de l'approbation du Plan de réorganisation, et sous réserve de l'approbation de celui-ci, Atari s'appuiera sur :

- Une extension de 2 ans de la créance d'un montant en principal de 21,4 millions d'euros, plus frais et intérêts, détenue par Alden Global Capital, pour le compte d'Alden Global Value Recovery Master Fund, L.P. ("Alden"), envers Atari au titre du Contrat de Crédit (dans lequel Ker Ventures, holding personnelle de M. Frédéric Chesnais, a une participation minoritaire) et du prêt de 250 K€ de Ker Ventures, extensions dont les termes sont actuellement en cours de négociation. Selon les termes envisagés, les échéances au 30 septembre 2013 de chaque prêt, aujourd'hui reportées au 31 décembre 2013, seraient étendues au 30 septembre 2015, avec un taux d'intérêt annuel ramené à 10%. En contrepartie et sous réserve des droits des créanciers dans le cadre du Plan, le Contrat de Crédit d'Alden bénéficierait de nouvelles sûretés sur les actifs du Groupe et les intérêts échus seraient capitalisés; la date de remboursement des ORANES émises par le Groupe serait étendue de la même manière, au 30 septembre 2015 ;
- Une garantie personnelle d'ores et déjà consentie par Frédéric Chesnais, à hauteur de la somme de 3 419 K\$ susvisée, afin de garantir la contribution d'Atari SA dans le cadre du Plan;
- En échange du réaménagement des prêts et de l'obtention de cette garantie, Atari devrait émettre des valeurs mobilières donnant accès à terme à 10% de son capital social à Alden et à Ker Ventures (holding personnelle de M. Frédéric Chesnais), à hauteur de 5% chacun. En outre, si la garantie consentie venait à être actionnée, Atari émettrait des obligations convertibles à 3 ans, au taux annuel de 10% et convertibles sur la base de 0,25 euro par action par le(s) souscripteur(s) de cette garantie, pour le montant appelé au titre de cette garantie.

Les modalités de ces valeurs mobilières seront détaillées et soumises au vote de l'Assemblée Générale mixte des actionnaires. L'opération devra recueillir toutes les autorisations nécessaires, notamment de la part des autorités de marché. Ces mesures devraient permettre à Atari SA de bénéficier des moyens et du temps nécessaire au total rétablissement de ses Filiales Américaines tout en alignant les intérêts des différentes parties prenantes.

Le Groupe a préparé ses comptes en appliquant le principe de continuité d'exploitation en se basant principalement sur les flux de trésorerie de l'exercice 2013/2014 générés par les activités en ligne avec le business plan pour l'exercice à venir et les deux scénarii suivants :

- soit le plan de reprise des activités américaines est accepté le 5 décembre 2013 et la maturité de la ligne de crédit accordée par Alden et du prêt Ker Ventures sera étendue au 30 septembre 2015 à hauteur du montant de la ligne à la date de la dernière extension (Euro 20,9 millions en principal) selon les principes définis dans la lettre-avenant en date du 30 septembre 2013 ;

- soit le plan de reprise est rejeté le 5 décembre 2013 et la société considère que la ligne de crédit accordée par Alden serait étendue dans les mêmes conditions. Dans cette hypothèse, le management a préparé un plan qui montre la continuité d'exploitation sur l'exercice 2013/2014 sur la base d'un périmètre réduit de licences.

28. HONORAIRES DES COMMISSAIRES AUX COMPTES

Les honoraires comptabilisés au 31 mars 2013 au titre du contrôle légal des comptes annuels ainsi qu'au contrôle des comptes consolidés sont ci-dessous.

En milliers d'Euros	31-mars-13				31-mars-12			
	Mazars		Deloitte & Associés		Mazars		Deloitte & Associés	
	Euros	%	Euros	%	Euros	%	Euros	%
Audit légal	100	59%	103	61%	100	65%	100	50%
Travaux connexes	37	22%	33	19%	54	35%	100	50%
Projet d'augmentation de capital Newport	33	19%	34	20%	0	0%	0	0%
TOTAL	170	100%	170	100%	154	100%	200	100%